

# Rapport d'évaluation

## Évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études (PIEP)

### du Collège de photographie Marsan

Faite à l'occasion de l'évaluation par l'établissement  
du programme

Photographie commerciale (NTA. 1M)

*Octobre 2013*

*Commission d'évaluation de l'enseignement collégial*

Québec 

## Introduction

L'évaluation du programme *Photographie commerciale* (NTA. 1M) et de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) du Collège de photographie Marsan s'inscrit dans une opération menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial auprès de l'ensemble des collèges privés non subventionnés qui offrent un programme conduisant à l'obtention d'une attestation d'études collégiales (AEC).

Le rapport d'autoévaluation du Collège de photographie Marsan a été reçu par la Commission le 6 décembre 2012. Un comité présidé par un commissaire l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 20 et 21 mars 2013<sup>1</sup>. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation ainsi que des professeurs<sup>2</sup>, des étudiants et des professionnels. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre du programme et de l'application de la PIEP.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Collège de photographie Marsan et du programme évalué, la Commission présente des observations sur la démarche d'évaluation suivie par l'établissement. Elle porte ensuite un jugement sur le programme lui-même à partir des critères qu'elle a retenus, soit la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières, l'efficacité du programme (comprenant l'évaluation des apprentissages) et la qualité de la gestion du programme. Par ailleurs, elle porte un jugement sur l'application de la PIEP selon les critères de conformité et d'efficacité. Enfin, le rapport traite du suivi que le Collège apportera à son évaluation de programme et à l'évaluation de l'application de sa PIEP. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du programme d'études et de l'application de la PIEP.

- 
1. Outre le commissaire, M. John Keyes, qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M<sup>me</sup> Brenda Gareau, conseillère pédagogique au Cégep de Saint-Jérôme, M. Hubert Fortin, directeur des études à la retraite au Collège Laflèche, et M. Michel Rouleau, directeur de la formation continue au Cégep régional de Lanaudière. Le comité était assisté de M<sup>me</sup> Johanne Cloutier, agente de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire. M<sup>me</sup> Céline Durand, commissaire, était observatrice.
  2. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

## **Principales caractéristiques de l'établissement et du programme**

Le Collège de photographie Marsan est un établissement privé non subventionné qui est situé à Montréal. Il donne de la formation collégiale depuis 1984. Au moment de la visite, le Collège offrait un programme qui conduit à une attestation d'études collégiales (AEC), soit *Photographie commerciale* (NTA.1M). Ce programme a été défini en objectifs et standards en 2009. Entre l'automne 2010 et l'hiver 2013, le nombre d'étudiants inscrits dans le Collège, incluant les cohortes de l'automne, de l'hiver et du printemps, a varié entre 127 et 209 étudiants.

Le programme compte 27,66 unités et comporte 1 020 heures réparties en 12 cours sur 3 sessions. Le Collège offre à l'étudiant le choix de suivre ses cours selon un horaire de trois jours ou de quatre jours par semaine et de les suivre le jour ou le soir. Lors de la visite, le Collège accueillait 127 étudiants dans son programme. Une majorité d'étudiants ont fait des études postsecondaires avant de s'inscrire dans le programme. Les cours étaient donnés par 20 professeurs, dont 16 chargés de cours. Quatre d'entre eux enseignaient à temps plein. Une apparitrice et un technicien assistaient également les professeurs.

La direction du Collège est constituée d'un président-directeur général et d'un directeur pédagogique qui assument les différentes tâches de gestion.

La version de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes de l'établissement, adoptée par son conseil d'administration en juillet 2011, a été évaluée en septembre 2011 par la Commission qui l'a jugée satisfaisante. Cette politique a servi d'assise à l'autoévaluation du programme.

## La démarche d'autoévaluation

L'autoévaluation du programme *Photographie commerciale* (NTA.1M) et de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes a été réalisée entre le printemps 2011 et l'automne 2012. Le Collège a évalué son programme en se basant sur les six critères demandés par la Commission et il a porté un regard critique sur l'application de sa politique selon les critères de conformité et d'efficacité. Le Collège s'est appuyé sur le mécanisme d'autoévaluation prévu à sa politique. Il a confié au directeur pédagogique la tâche d'effectuer cette autoévaluation. Ce dernier était assisté par la coordonnatrice pédagogique. De plus, des professeurs et différents professionnels ont été associés à la démarche en participant à l'un ou plusieurs sous-groupes thématiques mis en place pour examiner les aspects suivants du programme : la pertinence, la cohérence, l'efficacité, les méthodes pédagogiques, les ressources et la gestion. La collecte et l'analyse des données se sont échelonnées du mois d'avril 2011 au mois de juillet 2012. Enfin, un rapport qui présente les résultats des deux volets de sa démarche et un plan d'action a été rédigé à l'automne 2012. Le rapport a été adopté en décembre 2012 par la direction du Collège.

Le Collège a planifié sa démarche en posant des prédiagnostics sur le programme, ce qui lui a permis de dégager des enjeux qui ont contribué à le guider dans son autoévaluation. Les enjeux concernent le maintien de la pertinence du programme dans le contexte où la technologie et les exigences des employeurs changent rapidement, l'adaptation des méthodes pédagogiques à une clientèle adulte, l'acceptation par celle-ci des règles d'évaluation, la cohérence du programme, l'atteinte des objectifs de la PIEP et une meilleure appropriation de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA). Cependant, le Collège ne s'est pas donné de devis comme tel, ce qui ne lui a pas permis de guider sa démarche d'évaluation.

Pour faire son autoévaluation, le Collège s'est appuyé sur des données perceptuelles, documentaires et statistiques. Il a recueilli l'opinion des professeurs (rencontres individuelles et de groupe), des étudiants (questionnaires), des diplômés (sondage téléphonique) et des gens de l'industrie (rencontre). En ce qui concerne les étudiants, le Collège a utilisé les résultats des questionnaires auxquels ils ont répondu en classe à mi-parcours de leur formation et à la fin du programme (étudiants inscrits entre l'hiver 2011 et l'hiver 2012). Pour ce qui est des diplômés, le Collège a élaboré un questionnaire spécialement pour l'autoévaluation; il a réussi à rejoindre 91 d'entre eux. Le Collège a organisé plusieurs rencontres avec son personnel. Il a notamment invité les professeurs et les professionnels à joindre l'un des sous-groupes thématiques (pertinence, cohérence, etc.) au cours desquels ils ont été amenés à dresser les forces et les points à améliorer par

rapport au programme. Entre 4 et 10 professeurs et professionnels ont participé, sur une base volontaire, à chacune de ces rencontres de groupe. Lors de celles-ci, le Collège a utilisé la grille de questions qu'il a élaborée spécifiquement pour son autoévaluation et qui a été validée par la direction et un conseiller professionnel. Le Collège a également tenu une rencontre qui a réuni l'ensemble des intervenants du programme et du personnel administratif pour discuter de l'état du programme, critère par critère, et cela toujours à partir de la même grille de questions. Des rencontres individuelles avec les professeurs responsables d'une compétence ont aussi eu lieu au cours desquelles l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages et l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes ont été revues. Ces rencontres ont aussi été l'occasion de discuter de la pertinence du programme. Enfin, le Collège a organisé une rencontre portant sur la pertinence du programme qui a réuni des gens de l'industrie et des intervenants du Collège. Parmi les 13 personnes provenant de l'extérieur du Collège, il y avait notamment plusieurs photographes et un directeur d'un studio de développement photographique. Par ailleurs, le Collège a analysé des données statistiques portant sur la réussite et la diplomation de trois cohortes : automne 2010-2011; hiver 2011-2012 et printemps 2011-2012. Enfin, il a analysé l'ensemble des plans de cours et des évaluations terminales de cours de l'hiver et du printemps 2012.

La Commission estime que les données recueillies par le Collège ont été pertinentes et, dans l'ensemble, suffisantes à l'étude des objets qu'elle a demandé d'examiner, mais qu'elles n'ont pas toujours été suffisamment analysées, ce qui a parfois empêché celui-ci de fonder ou de dégager des conclusions utiles. La Commission constate aussi que les étudiants n'ont pas été questionnés sur l'ensemble des aspects du programme. Ainsi, le Collège ne les a pas questionnés sur les méthodes pédagogiques utilisées par leurs professeurs, sur les liens entre les cours et les compétences à développer ou encore sur la qualité des ressources matérielles. Le Collège aurait gagné à enrichir les questionnaires qu'il avait en main. La validation des outils de collecte des données aurait sans doute permis de recentrer les questions sur le programme lui-même. Compte tenu des lacunes qu'elle a relevées, la Commission *suggère* au Collège, lors d'une prochaine autoévaluation de programme ou d'application de la PIEP, de se donner un devis afin de mieux structurer sa démarche d'évaluation, de développer des instruments qui lui permettent de collecter toutes les informations utiles et de procéder à une analyse rigoureuse des données recueillies.

Le Collège a établi des procédures pour garantir la confidentialité des informations.

En conclusion, la Commission estime que la démarche du Collège a généralement donné une idée juste du programme évalué et, dans l'ensemble, elle a permis de traduire la réalité du Collège concernant la conformité et l'efficacité de l'application de la PIEP.

## **Évaluation du programme**

La Commission se prononce sur les résultats et les conclusions de l'établissement sur la qualité du programme évalué. Pour chacun des critères, la Commission fait ses principales constatations, note les points forts et souligne les points à améliorer par rapport à la mise en œuvre du programme.

### **La pertinence du programme**

L'évaluation de la pertinence a pour but d'examiner l'adéquation du programme aux besoins du marché du travail et aux attentes des étudiants et d'apprécier les mécanismes mis en place pour adapter de façon continue le programme à ces besoins.

Le Collège a élaboré son programme *Photographie commerciale* à partir du programme *Photographie 570.FO* qui conduit à un diplôme d'études collégiales (DEC). Il a choisi 12 compétences de ce DEC. Le Collège explique que chacune porte sur un aspect incontournable du travail de photographe et que les compétences du programme sont équitablement réparties entre la technique, la créativité, la post production et la gestion de carrière. Le Collège conclut que le programme qu'il offre est pertinent.

Selon les données du Collège, la majorité des étudiants considère que le programme répond à leurs attentes et la majorité des diplômés réussit à travailler dans le domaine de la photographie. Ainsi, sur un total de 91 diplômés, 81 ont accepté de répondre au questionnaire du Collège (hiver 2012). De ce nombre, 73 travaillaient dans le domaine de la photographie, soit à temps plein ou à temps partiel. Il ressort de ce sondage que plus de la moitié de ceux qui travaillaient à temps plein étaient travailleurs autonomes. Ce résultat du sondage démontre, selon le Collège, que sa décision de donner une place importante à l'entrepreneuriat dans le programme est la bonne.

L'analyse du rapport d'autoévaluation ainsi que les témoignages recueillis lors de la visite permettent à la Commission de constater que les compétences du programme sont adaptées au marché du travail.

Pour se tenir informé sur l'état du marché de la photographie et pour s'assurer que la formation qu'il offre est adéquate, le Collège peut d'abord compter sur ses professeurs qui sont actifs dans le domaine. Il peut aussi compter sur le Service de placement qui est en lien avec les employeurs sur une base régulière dans la gestion des offres d'emploi. De plus, l'engagement du Collège dans plusieurs associations professionnelles l'aide à rester branché sur les besoins du marché du travail. La Commission note que, depuis son autoévaluation, le Collège s'est engagé à améliorer ses mécanismes de liaison avec les

employeurs et les diplômés. Ainsi, depuis deux ans, le Collège organise annuellement des tables de discussion avec des professionnels du domaine qui lui permettent de recueillir leurs commentaires qui le guident dans les ajustements à apporter au programme. Il a aussi prévu revoir le questionnaire qui est destiné aux employeurs et faire un sondage annuel auprès des diplômés. Par ailleurs, le Collège a prévu revoir le questionnaire qu'il fait remplir aux étudiants à la fin du programme et améliorer la base des données du Service de placement de manière à tenir à jour les données statistiques sur le placement. La Commission encourage le Collège à poursuivre ce qu'il a entrepris afin de maintenir la pertinence de son programme.

La Commission juge que le programme tel qu'il est mis en œuvre est pertinent; il répond aux besoins des employeurs et aux attentes des étudiants.

## **La cohérence du programme**

L'évaluation de la cohérence permet d'examiner le choix de cours en relation avec les compétences à développer, l'articulation de la séquence de cours en fonction de la progression des apprentissages ainsi que la charge de travail des étudiants.

Le devis local du programme *Photographie commerciale* comporte 12 objectifs qui sont répartis entre les 11 cours du programme et, à l'exception d'un cours qui est rattaché à deux compétences, chaque cours est lié à une seule compétence. Le Collège considère que le programme est cohérent. De son côté, l'analyse que la Commission a faite de l'ensemble des plans de cours l'a conduit à relever certaines lacunes sur le plan de la cohérence du programme. Ainsi, la compétence *Réaliser des photographies d'art ou d'auteur* (049J) semble ne pas être prise en charge dans le cours *Photographie appliquée 2* comme le prévoit le devis et la prise en compte des éléments de compétence n'est pas clairement démontrée. De plus, les standards et les éléments de compétence ne sont pas indiqués dans les plans de cours ni dans aucun autre document. Aussi, la Commission *suggère* au Collège que, dans tous les cours, les compétences et les éléments de compétence sont pris en charge et que les critères de performance sont clairement précisés, notamment dans les plans de cours.

Le Collège estime que l'agencement des cours est équilibré. Il mentionne avoir porté attention à ce que la séquence des cours soit progressive. Ainsi, au début de la formation, l'accent est mis sur l'acquisition de notions photographiques théoriques de base, alors qu'à partir de la deuxième session l'étudiant est amené à mettre en pratique, lors de travaux et de projets, les notions acquises, ce qui inclut autant les nouvelles notions que celles acquises au début du programme. Toutefois, l'opinion des étudiants interrogés dans le

cadre de la démarche d'autoévaluation était partagée par rapport à l'agencement des cours, que certains trouvaient déséquilibré, alors que ceux rencontrés lors de la visite s'en sont plutôt montrés satisfaits même s'ils trouvaient que la fin du programme est trop condensée. En s'appuyant sur l'information obtenue lors de la visite et sur l'examen des plans de cours et des grilles de cours, la Commission est arrivée à la conclusion que l'agencement des cours est généralement équilibré et qu'il tient compte de la progression des apprentissages.

La rencontre que la Commission a eue avec un groupe d'étudiants démontre que la charge de travail correspond à la pondération établie et qu'elle ne semble pas poser de problème. Les étudiants estiment qu'ils sont très bien informés sur les exigences de chaque cours et sur la manière dont ils sont évalués.

Afin d'améliorer la cohérence de son programme, le Collège a notamment prévu revoir les plans de cours afin d'y inclure les éléments de compétences et il prévoit enrichir le volet vidéo dans le programme.

La Commission juge que le programme tel qu'il est mis en œuvre est partiellement cohérent.

## **La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants**

Ce critère permet d'évaluer l'adéquation des méthodes pédagogiques aux objectifs des cours et leur adaptation aux caractéristiques des étudiants, de même que l'encadrement des étudiants et la disponibilité des professeurs.

Le Collège insiste sur le modèle andragogique qu'il applique afin d'adapter l'enseignement à la clientèle qui est composée en bonne partie d'adultes dont plusieurs effectuent un retour aux études. Il conclut que les méthodes pédagogiques et l'encadrement des étudiants sont de qualité en s'appuyant sur l'analyse des plans de cours et sur l'information recueillie auprès des professeurs et des étudiants. À partir de cette information, il a dressé un tableau exhaustif qui précise, pour chaque cours et pour chaque compétence, les méthodes pédagogiques qu'utilisent les professeurs. Le rapport met l'accent sur la diversité des méthodes et sur leur adaptation aux compétences du programme et à la clientèle adulte. Le Collège a fait le choix d'accorder une place prépondérante à l'aspect pratique dans les cours. Parmi les méthodes utilisées, citons les démonstrations d'instruments photographiques ou de logiciels, les travaux supervisés, les montages visuels, les visites d'exposition, le coaching, les jeux de rôle et l'élaboration d'un portfolio. Les étudiants rencontrés par la Commission ont dit apprécier le dynamisme et l'enthousiasme de leurs professeurs. La Commission considère que les méthodes pédagogiques utilisées dans le

programme sont bien adaptées aux caractéristiques des étudiants et aux compétences du programme et constituent une force de la mise en œuvre du programme.

Les étudiants interrogés dans le cadre de la démarche d'autoévaluation et ceux rencontrés par la Commission se sont montrés satisfaits du soutien et de l'encadrement qu'ils reçoivent du Collège, de leurs professeurs et des aides-professeurs. Parmi les mesures d'aide, le Collège offre du tutorat aux étudiants en difficulté ou un plan de rattrapage personnalisé et, depuis l'été 2012, un programme de mentorat a été mis en place dans le but de suivre la progression individuelle des étudiants. Le Collège indique que depuis la mise en place du programme de mentorat, le taux de réussite est en hausse.

La Commission juge que les méthodes pédagogiques et l'encadrement des étudiants sont adéquats.

### **L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières**

Ce critère a pour but d'évaluer si les différentes ressources sont suffisantes pour assurer le bon fonctionnement du programme. Il concerne principalement le nombre de professeurs et leurs compétences. Il touche également la contribution du personnel technique, l'adéquation des aménagements (locaux, plateaux, laboratoires, etc.) et des équipements en fonction des besoins du programme.

Le Collège conclut qu'il dispose de ressources humaines et matérielles suffisantes et adéquates en se basant sur l'analyse des curriculum vitae des membres de son personnel, sur l'inventaire de ses ressources matérielles et sur les réponses données par les étudiants lors de la démarche d'autoévaluation. La Commission est arrivée à la même conclusion après l'examen des documents du Collège et des informations recueillies lors de la visite.

Les cours sont donnés par une équipe de 20 professeurs qui sont pour la plupart des chargés de cours. Les professeurs possèdent à la fois une formation et une expérience professionnelle pertinentes. En plus des professeurs, le Collège compte sur une équipe d'employés, notamment une coordonnatrice pédagogique, et des appariteurs et un technicien en informatique qui agissent à titre d'aides-professeurs.

Pour donner sa formation, le Collège dispose de 4 classes numériques, de 3 classes théoriques, de 10 studios, dont 2 grands studios, et d'une salle de montage. S'ajoutent à ces locaux de l'équipement spécialisé et de nombreux logiciels et ordinateurs. Le Collège mentionne qu'il a un système de suivi et de remplacement des appareils et qu'il se fait une mise à jour des logiciels spécialisés sur une base régulière. La Commission note que les studios sont accessibles les fins de semaine pour permettre aux étudiants de faire leurs

travaux scolaires et pour faire des contrats de travail. Elle a été à même de constater que les étudiants sont satisfaits de l'ensemble des ressources du programme et de leur accessibilité. La Commission souligne la qualité des ressources humaines et matérielles dont le programme dispose.

La Commission juge que les ressources humaines, matérielles et financières répondent aux besoins du programme.

### **L'efficacité du programme (comprenant l'évaluation des apprentissages)**

Ce critère porte sur la maîtrise par les diplômés des compétences visées par le programme et sur la réussite des étudiants.

Le Collège conclut que la mise en œuvre de son programme est efficace en se basant sur l'analyse qu'il a faite des taux de réussite aux cours, du taux de diplomation et de l'examen des instruments d'évaluation, dont les évaluations finales de cours.

Le Collège considère qu'il admet des étudiants qui sont en mesure de réussir dans le programme. Presque tous les étudiants qui font une demande d'admission sont admis. Ce sont, pour la grande majorité, des étudiants qui ont fait des études postsecondaires, certains ayant même fait des études universitaires. Le Collège admet aussi quelques étudiants sur la base d'une formation jugée suffisante. Le Collège analyse le dossier de l'étudiant. De plus, tous les candidats doivent se soumettre à une entrevue avec une conseillère aux inscriptions et un membre de la direction. Le Collège vérifie avant tout si le candidat a la motivation nécessaire pour réussir.

Le Collège conclut, après avoir examiné l'ensemble des instruments d'évaluation, que de manière générale, les évaluations permettent d'attester l'atteinte des objectifs selon les standards visés dans le cours. La Direction pédagogique examine de façon régulière l'ensemble des outils d'évaluation afin de vérifier s'ils respectent les balises de la PIEA. De son côté, après avoir analysé l'ensemble des plans de cours et des évaluations finales de cours (hivers 2012 et 2013), la Commission constate que les évaluations terminales sont conformes à la PIEA et qu'elles sont généralement intégratives, d'un niveau taxonomique adéquat et d'une pondération suffisante. Elle a aussi constaté que l'évaluation terminale est faite individuellement. Cependant, elle a observé que, dans le cas du cours *Photographie appliquée 2*, la vérification de la maîtrise des deux compétences qui lui sont rattachées n'était pas assurée. De plus, elle a constaté que la prise en compte de l'ensemble des éléments de compétence est difficile à confirmer dans certaines évaluations terminales. Aussi, la Commission *suggère* au Collège de s'assurer que, lorsqu'un cours est rattaché à

plus d'une compétence, les évaluations terminales tiennent compte de l'ensemble des compétences du cours.

Le Collège est satisfait du taux de réussite dans les cours du programme et du taux de diplomation. Dans son rapport, il a fourni des données pour trois cohortes, soit celles de l'automne 2010-2011, de l'hiver 2011-2012 et du printemps 2011-2012. Pour les trois cohortes, le taux de réussite a varié entre 79 % et 91 %. Le Collège présente le taux de diplomation à la fin du programme et un an après la fin du programme. À la fin du programme, le taux de diplomation a varié entre 67 % et 75 % alors que celui un an après la fin du programme a varié entre 79 % et 85 %. Les données récentes fournies lors de la visite (cohortes de l'automne 2011-2012 et de l'hiver 2012-2013) démontrent que le taux de réussite dans les cours se maintient, variant entre 76 % et 84 %. La Commission observe que l'étudiant peut se prévaloir d'un mécanisme de reprise de cours et elle considère que les taux de réussite et de diplomation sont adéquats.

La Commission juge que le programme tel qu'il est mis en œuvre est efficace.

## **La qualité de la gestion du programme**

L'évaluation de la gestion porte sur la répartition des rôles et des responsabilités ainsi que sur les communications entre les professeurs et les instances administratives ou pédagogiques de l'établissement. Ce critère permet entre autres de considérer les procédures d'évaluation et de perfectionnement des professeurs ainsi que l'encadrement pédagogique et l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages.

Selon le Collège, le partage des responsabilités favorise une gestion efficace du programme. Le président-directeur général et le directeur pédagogique se répartissent les diverses tâches de gestion. Le président-directeur général est chargé des questions administratives alors que le directeur pédagogique est responsable de l'aspect pédagogique du programme. La Commission considère que les structures de gestion sont clairement définies et qu'elles sont appropriées à la taille de l'établissement. Elle a également pu constater qu'il existe un climat de travail sain entre les intervenants qui œuvrent au bon fonctionnement du programme. Le Collège planifie des réunions pédagogiques sur une base trimestrielle auxquelles sont conviés tous les professeurs, incluant les chargés de cours. De la formation est offerte lors de ces réunions. Le Collège organise aussi des rencontres annuelles qui réunissent l'ensemble du personnel pour discuter de l'état du programme.

Le Collège recrute ses chargés de cours parmi les professeurs qui donnent des cours non crédités dans ses murs. La Commission souligne la qualité du soutien apporté aux nouveaux chargés de cours en les jumelant avec un professeur expérimenté, en leur offrant de la formation sur l'évaluation, en leur permettant d'observer des cours et en leur donnant de la rétroaction sur le premier cours qu'ils donnent. Du soutien est également offert à tous les professeurs par rapport à l'élaboration des plans de cours et des instruments d'évaluation. De plus, depuis l'automne 2011, le Collège offre annuellement une formation sur l'andragogie et sur les stratégies d'enseignement. En outre, il envisage d'organiser sur une base régulière des formations techniques ciblées. La Commission considère que les mesures d'intégration des nouveaux professeurs et l'encadrement pédagogique sont suffisants et contribuent à la qualité du programme.

L'évaluation des professeurs est faite par les étudiants à mi-parcours du programme. Les étudiants répondent à des questions qui portent notamment sur la qualité des évaluations. En outre, le président-directeur général rencontre annuellement chaque professeur pour l'évaluer

Le programme est expliqué aux étudiants lors de leur admission. En outre, le Collège remet aux étudiants et aux professeurs quelques documents qui les informent sur les objectifs et les activités d'apprentissage, comme le *Guide de formations* et l'agenda, lequel inclut quelques règles de la PIEA. Les étudiants rencontrés lors de la visite ont indiqué qu'ils étaient satisfaits de l'information qu'ils reçoivent du Collège et des professeurs. Ils ont notamment indiqué que les professeurs leur transmettent la grille des critères d'évaluation avant une évaluation.

La Commission juge que la gestion du programme est efficace.

La Commission constate que l'évaluation que le Collège a faite ne lui a permis de relever que partiellement les points forts du programme et les points à améliorer. Parmi les points forts, le Collège mentionne la pertinence et l'efficacité du programme, la diversité et l'adaptation des méthodes pédagogiques à sa clientèle adulte, la séquence progressive des cours, le savoir-faire de l'équipe de direction capable de canaliser la passion de ses professeurs, la compétence de son personnel, l'encadrement qu'il offre aux étudiants et les mesures d'intégration des nouveaux professeurs. Pour ce qui est des améliorations à apporter au programme, le Collège fait état de la nécessité d'améliorer ses mécanismes de liaison avec les diplômés et les employeurs, d'améliorer le traitement et l'analyse des données statistiques sur le placement et de développer la vision globale du programme chez l'ensemble des professeurs. Le Collège a prévu des mesures en lien avec les points à améliorer.

Au terme de l'évaluation du programme selon les critères qu'elle a proposés et la PIEP de l'établissement, la Commission juge que le programme est, dans l'ensemble, de qualité.

## **Plan d'action – suites prévues à l'autoévaluation du programme**

Le Collège a produit un seul plan d'action qui est en lien avec l'autoévaluation de son programme *Photographie commerciale* et avec l'autoévaluation de l'application de sa politique. Le plan comprend les actions adoptées par le Collège, il inclut un échéancier, mais il ne précise pas toujours les personnes responsables de la mise en œuvre des actions. Le Collège aurait avantage à mieux les préciser.

En ce qui concerne le programme, les actions adoptées devraient contribuer à l'amélioration de sa qualité. La visite a permis de constater que le Collège avait déjà mis en œuvre plusieurs actions adoptées. Il a notamment revu sa PIEA, il a intégré le personnel technique dans les réunions pédagogiques et il a revu les plans de cours.

## **Évaluation de l'application de la politique**

Le regard critique posé par l'établissement permet d'examiner la conformité et l'efficacité de l'application de sa PIEP et permet également de vérifier si la politique est bien adaptée à sa situation particulière.

### **Évaluation de la conformité de l'application de la politique**

La conformité exprime le rapport de concordance entre la démarche suivie par le Collège et le contenu de sa politique. L'examen de la conformité vérifie si l'exercice des responsabilités respecte la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et si l'évaluation de programme se déroule selon le processus et les critères prévus dans la politique.

Le Collège a évalué le seul programme offert, *Photographie commerciale*. La dernière évaluation de ce programme a eu lieu en 1997.

La Commission constate que le système d'information de l'établissement a été utilisé comme le prévoit la politique. En effet, l'évaluation du programme a reposé sur une variété de données statistiques, perceptuelles et documentaires qui portent sur les différentes composantes du programme.

La Commission observe que les responsabilités liées au processus d'évaluation de programme ont été globalement assumées en conformité avec la PIEP. En effet, comme l'établit la politique, la tâche de réaliser l'autoévaluation du programme a été confiée au directeur pédagogique qui s'est entouré de sous-comités. Conformément à la PIEP, chaque sous-comité a eu à traiter une dimension du programme. L'évaluation du programme a été réalisée comme prévu. En effet, le programme a été évalué selon les six critères prescrits dans la politique et sur ceux prescrits par la Commission. De plus, la participation des principaux intéressés par le programme a été conforme, notamment celle des professeurs qui ont été consultés sur la mise en œuvre du programme et sur le rapport. De plus, outre les professeurs, les diplômés et les représentants de l'industrie ont été consultés sur la mise en œuvre du programme et la perception des étudiants a été analysée à travers les sondages en main. Enfin, le rapport a été rédigé, adopté et diffusé en conformité avec la politique. Toutefois, contrairement à ce que prescrit la PIEP, le Collège n'a pas élaboré de devis.

En conclusion, la Commission juge que l'application de la PIEP faite par le Collège de photographie Marsan a été, dans l'ensemble, conforme aux dispositions de sa politique. Le Collège prévoit revoir sa politique pour y préciser les responsabilités.

## **Évaluation de l'efficacité de l'application de la politique**

L'examen de l'efficacité vérifie si les résultats attendus par l'application de la politique sont atteints. L'établissement aura vérifié si l'application de sa politique est propre à soutenir la prise de décisions relatives à la gestion du programme, si elle a un impact sur son amélioration et si l'évaluation conduit à un diagnostic juste et précis de l'état du programme.

Le Collège conclut que l'ensemble des objectifs de sa politique est atteint et en particulier celui d'assurer la qualité de la formation par une amélioration continue de son programme. Le Collège est satisfait de sa politique qu'il a adoptée au moment de son autoévaluation. Il considère qu'elle est adaptée à l'établissement et que le partage des responsabilités facilite son application. Cependant, il considère qu'il faut améliorer le système d'information en révisant les outils de cueillette de données perceptuelles.

Selon le Collège, l'application de sa politique l'a conduit à poser un diagnostic juste et précis de l'état de son programme en l'amenant à relever les forces et les points à améliorer dans le programme. À la suite de l'analyse qu'elle a réalisée de documents complémentaires ainsi que des témoignages entendus lors de la visite, la Commission constate que le Collège a relevé les principales lacunes dans la mise en œuvre du programme et que son autoévaluation l'a conduit, dans l'ensemble, à un diagnostic juste de l'état du programme. La Commission note que le Collège a prévu des actions en vue d'améliorer son programme, comme celle de réviser les plans de cours de manière à y inclure les éléments de compétence, ce qui va contribuer à la cohérence du programme.

En conclusion, la Commission juge que l'application de la PIEP a été généralement efficace. Elle note que le Collège prévoit réviser sa PIEP, notamment en incluant un mécanisme de révision de sa politique.

## **Plan d'action - suites prévues à l'autoévaluation de l'application de la PIEP**

Le plan d'action prévoit la révision de la politique. Le Collège a notamment prévu préciser le partage des responsabilités et élaborer un mécanisme de révision de la politique. Au moment de la visite, il avait entrepris la révision de sa PIEP.

## Conclusion

Au terme de l'évaluation du programme selon les critères qu'elle a retenus, la Commission estime que le programme *Photographie commerciale* (NTA.1M) du Collège de photographie Marsan est dans l'ensemble de qualité. De plus, elle juge que l'application par le Collège de sa Politique institutionnelle d'évaluation des programmes lors de l'évaluation de son unique programme a été conforme et généralement efficace.

La Commission note que, parmi les forces du programme, il y a l'adaptation du programme aux besoins du marché du travail, l'encadrement offert aux étudiants, les méthodes pédagogiques dynamiques, le taux de réussite dans les cours, le taux de diplomation et de placement, la qualité des diverses ressources et l'efficacité de la gestion. Toutefois, afin d'améliorer la cohérence du programme, la Commission a suggéré au Collège de s'assurer que, dans tous les cours, les compétences et les éléments de compétence sont pris en charge et que les critères de performance sont clairement précisés. Elle lui a également suggéré de s'assurer que les évaluations finales prennent en compte l'ensemble des compétences lorsqu'un cours est rattaché à plus d'une compétence.

La Commission conclut que les travaux d'évaluation du programme *Photographie commerciale* ont généralement été faits en conformité avec la PIEP. Le système d'information a été utilisé comme prévu, les responsabilités liées à l'évaluation de programme ont été assumées en conformité avec la politique et le processus d'évaluation s'est déroulé dans le respect des modalités établies dans la politique sauf en ce qui concerne l'élaboration d'un devis. Sur le plan de l'efficacité, les travaux d'évaluation n'ont pas permis de relever l'ensemble des points à améliorer dans le programme et plus particulièrement par rapport à sa cohérence.

Au terme de son évaluation, le Collège a produit un plan d'action qui comprend des mesures qui devraient contribuer à l'amélioration de la qualité du programme et de l'application de la politique.

La Commission juge que la démarche du Collège a généralement donné une idée juste du programme évalué et, dans l'ensemble, elle a permis de traduire la réalité du Collège concernant la conformité et l'efficacité de l'application de la PIEP. La Commission suggère au Collège, lors d'une prochaine autoévaluation de programme ou d'application de la PIEP, de se donner un devis afin de mieux structurer sa démarche d'évaluation, de développer des instruments qui lui permettent de collecter toutes les informations utiles et de procéder à une analyse rigoureuse des données recueillies.

## **Les suites**

En réponse à la version préliminaire du rapport d'évaluation du programme *Photographie commerciale (NTA.IM)* et de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes, le Collège de photographie Marsan souscrit à l'analyse faite par la Commission.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Céline Durand, présidente